

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3230

présenté par

Mme Lebec et Mme Park

à l'amendement n° 2378 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

« Contrôle et exploitation aériens »

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« faire retour »

les mots :

« être retournées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.